

100% SANTÉ

3 étapes clés pour votre budget !

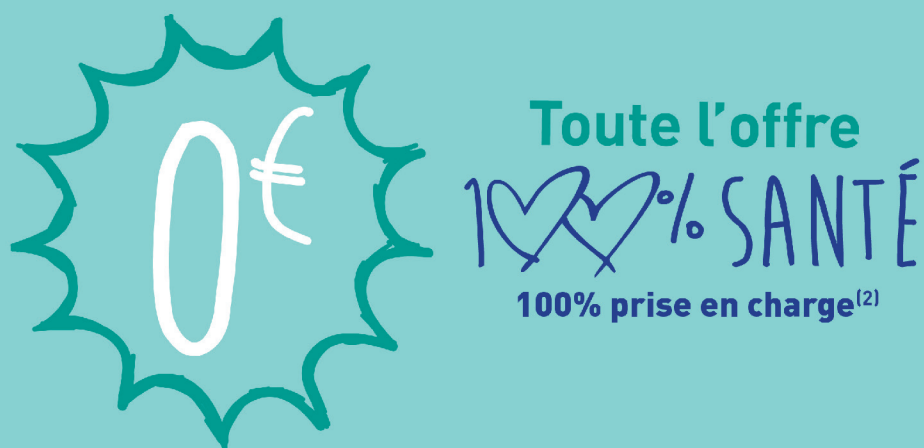
1^{er} janvier
2019



2020



2021



Les 4 piliers de l'offre 100% Santé

1. Plafonner les tarifs des actes dentaires, optiques et audiology
2. Inciter les professionnels de santé à proposer des équipements de qualité dans la limite des plafonds
3. Améliorer l'intervention de l'Assurance maladie
4. Associer les organismes complémentaires à la prise en charge de ces plafonds

(1) Baisse de 100 € en moyenne du tarif de l'aide auditive + revalorisation de la base de remboursement de 200 € à 300 €.
(2) Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipements 100% Santé, 100% pris en charge après remboursement par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé.
(3) Baisse supplémentaire de 200 € du tarif de l'aide auditive + revalorisation supplémentaire de la base de remboursement de 50 €.